## La certification du module MSDRO 21, printemps 2025

Le module est certifié par **un dossier personnel** concernant l'élaboration d'une séquence d'enseignement portant sur un thème juridique abordé dans l'enseignement du droit au secondaire II, ainsi que par **une soutenance orale de 20 minutes** où l'étudiant·e complète la présentation de la séquence et justifie les choix didactiques effectués pour la mise en œuvre de cette dernière.

Cette séquence est adaptée à des élèves de la filière et de l'année d'une des classes de stage de l'étudiant·e. Il n'y a pas d'obligation de tester cette séquence en classe.

## Le dossier de certification comporte les éléments suivants :

- la planification de la séquence d'enseignement (environ 2 à 5 périodes)
   présentant :
  - o le contexte d'enseignement de la séquence,
  - o les intentions de l'enseignant pour cette séquence,
  - les grandes étapes de la séquence (dans un tableau avec les colonnes : timing, ce que fait le maître, ce que font les élèves, matériel utilisé),
- la description d'une activité particulière en groupes d'élèves de la séquence permettant le travail d'une compétence juridique; pour cela, il s'agit
  - o de présenter le contexte spécifique de cette activité,
  - o de rédiger la consigne telle que donnée aux élèves,
  - o de présenter le déroulement de cette activité,
- une ébauche de test permettant l'évaluation des apprentissages des élèves après la mise en œuvre de la séquence,
- les principaux documents utilisés pour la réalisation de la séquence.

Durant **la soutenance orale**, l'étudiant·e doit présenter, à la suite des questions du jury, les éléments suivants :

 la justification des choix didactiques effectués pour cette séquence concernant le genre d'enseignement choisi, les types d'activités et les documents utilisés,

- les explications concernant la mise en œuvre concrète de cette séquence en classe, notamment la mise en place et la gestion du travail de groupe,
- la justification de la plus-value du travail de groupe et la démonstration du développement d'une réelle compétence juridique par les élèves,
- les informations complémentaires nécessaires pour comprendre l'élaboration de l'évaluation en fin de séquence et la justification de cette dernière (pertinence, validité, fiabilité).

Une grille contenant les critères retenus pour l'évaluation du dossier et de la soutenance orale est remise en annexe.

Durant le module, les étudiant·e·s sont amenés à réaliser des travaux qui les préparent à la certification. En particulier, le travail à distance du 11 avril est consacré à des tâches en lien avec la certification et permet aux étudiant·e·s d'avancer dans la réalisation de leur dossier.

Le dossier de certification et la soutenance orale comptent pour 70% de la note finale de la certification du module.

La réalisation des travaux à distance – soit la réalisation de ces derniers dans les délais indiqués, en respectant les consignes données – et la présentation d'un dispositif d'enseignement lors du séminaire comptent pour respectivement 10% et 20% de la note de certification.

Le dossier de certification est déposé sur le site <u>www.gaius.ch</u> (en cas de problème informatique, le dossier est envoyé par mail au formateur) sous la forme d'un seul document au format Word ou PDF, au plus tard le vendredi 6 juin 2025.

Les **soutenances orales** ont lieu, sur tirage au sort, le vendredi **13 juin 2025** à la HEP Vaud.

Le responsable du module Guillaume Roduit guillaume.roduit@hepl.ch

## La grille d'évaluation pour la certification du module MSDRO 21

Critères	Indicateurs	Pondération
Critère 1 : pertinence Les productions des étudiants sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des travaux à distance ; la présentation du séminaire ; le dossier de certification et la soutenance orale)	Pour les travaux à distance (10%) Les délais ont été respectés ; les documents et commentaires demandés ont été déposés sur www.gaius.ch.	30 %
	Pour le séminaire (10%) Les étudiant·e·s ont élaboré le dispositif d'enseignement ensemble en laissant les traces de cette collaboration dans leur wiki. La présentation du dispositif a respecté le timing imposé et a permis d'obtenir une idée concrète de sa mise en œuvre en classe.	
	Pour le dossier de certification et la soutenance orale (10%) Le dossier contient la planification d'une séquence d'enseignement (contexte, intentions, étapes, documents utilisés). Une activité de groupe permettant le travail d'une compétence juridique est présentée dans le dossier. Une ébauche d'évaluation a été remise dans le dossier et présentée lors de la soutenance orale. La justification des choix didactiques effectués est développée lors de la soutenance orale.	
Critère 2 : cohérence Les contenus de la présentation du séminaire, du dossier de certification et de la soutenance orale sont en lien logique avec les éléments théoriques vus durant le cours de didactique	Pour le séminaire La présentation du dispositif d'enseignement a mis en évidence une modalité didactique particulière (utilisation de l'IA ou prise en compte de la durabilité) permettant l'acquisition d'une compétence juridique par les élèves. La présentation du séminaire a permis une analyse didactique du dispositif d'enseignement lié au thème juridique de la séance.	10 %
	Pour le dossier de certification et la soutenance orale  Les étapes de la planification proposées s'enchainent de manière logique et les explications à ce propos sont cohérentes.  Les justifications des modèles d'enseignement proposés correspondent aux notions vues en cours.  Les justifications des activités proposées et des documents utilisés correspondent aux notions vues en cours (notamment en déterminant les niveaux taxonomiques des activités proposées et en expliquant la qualité et la nature des documents choisis).  La justification du travail de groupe permet de démontrer la plus-value de ce dispositif et le développement d'une compétence juridique (notamment en présentant l'intérêt de ce travail, la mise en œuvre d'une tâche complexe et la compétence disciplinaire choisie).  La proposition d'évaluation et les explications données à ce propos montrent que l'évaluation est pertinente, valide et fiable.	30 %
Critère 3 : sélection et exactitude des informations Le dossier de certification et les explications données lors de la soutenance orale comportent des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique	Pour le dossier de certification et la soutenance orale  Les explications données ne comportent pas d'erreurs didactiques ou juridiques, et la terminologie est utilisée correctement.  Les intentions de l'étudiant·e sont formulées de manière correcte (formulation des objectifs généraux, des objectifs spécifiques et opérationnelles, et de la compétence) et correspondent aux exigences des plans d'études.  Les notions juridiques de la matière traitée ont été identifiées (conceptualisation) et présentées de manière critique (problématisation).  Le timing proposé pour le déroulement des différentes étapes est équilibré ; la mise en œuvre concrète en la classe est réalisable.  La consigne de l'activité de groupe est formulée de manière spécifique et opérationnelle, et les explications données démontrent que la gestion de cette activité permet le travail réel d'une compétence juridique en classe.  Les supports de travail sont présentés avec soin et de manière à mettre en évidence les enjeux juridiques du thème choisi.  L'ébauche d'évaluation et les explications orales ne comportent pas d'erreurs didactiques relevées par la docimologie.	30 %